

Trois questions

Fabrice Brivady

Nouveau président
de l'Ordre
des infirmiers
de Charente-Maritime



1 En quoi la création de ce nouvel Ordre des infirmiers était-elle selon vous nécessaire ?

C'était nécessaire, et aussi obligatoire. En décembre 2005, 46 associations représentant les salariés du public et du privé et 4 syndicats libéraux s'étaient mobilisés pour réclamer cette création, adoptée par la loi de décembre 2006. Jusque-là, les 500 000 infirmiers français – 80 % de femmes – étaient représentés au sein du Conseil supérieur des professions paramédicales, mais sans que leur poids réel ne soit respecté dans de justes proportions. Ce nouvel ordre va nous permettre de faire reconnaître et respecter notre profession, de parler d'une seule voix. Les infirmiers vont décider pour les infirmiers.

2 Pourtant, cette création n'a pas fait l'unanimité dans vos rangs, et le taux de participa-

de salariés du public n'ont pas compris l'intérêt pour la profession. Chacun gardera pourtant ses domaines d'intervention privilégiés : les conditions de travail et les grilles salariales aux syndicats, les expertises sur les spécialités aux associations, et la défense de la profession en elle-même avec l'Ordre, qui veillera sur la compétence, l'éthique, la déontologie.

Concernant la cotisation, notre engagement est qu'elle ne dépasse pas 30 euros par an. Sans commune mesure avec les 125 à 180 euros réclamés par l'Ordre des kinésithérapeutes, dont 80 % des membres sont libéraux. Chez nous, 76 % sont des salariés du public ou du privé. Cette cotisation garantit notre autonomie, donc notre indépendance.

3 Quels sont les principaux objectifs de l'Ordre en Charente-Maritime ?

Représenter efficacement les 3 900 infirmiers et infirmières que compte le département. Avec une revendication principale, locale et nationale : la reconnaissance du diplôme d'infirmier à